

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1353

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 11

A l'alinéa 4, substituer à la seconde occurrence des mots :

« Le préfet de région »,

les mots :

« Le représentant de l'État dans la région ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.